

VOUS ENVISAGEZ UNE RECONVERSION PROFESSIONNELLE ?



Faites le premier pas !



Pourquoi changer de trajectoire professionnelle ?

Dans un monde en constante évolution, vos aspirations et vos compétences peuvent vous amener à envisager un nouveau chemin. Que vous souhaitiez évoluer en interne, changer de métier ou même vous réorienter complètement, il est important de bien préparer cette transition pour assurer le succès de votre reconversion.



Bâtir un projet qui vous correspond

La première étape pour toute reconversion est de comprendre vos motivations, de faire un bilan de vos compétences et de déterminer vos objectifs professionnels. Votre service de prévention et de santé au travail et ses partenaires vous propose un accompagnement pour :



- **Faire le point** sur vos compétences, motivations et aspirations.
- **Explorer de nouvelles perspectives professionnelles** adaptées à votre situation personnelle.
- **Définir un projet clair** avec ou sans besoin de formation complémentaire.

Les acteurs clés de votre réussite

Pour vous accompagner tout au long de votre reconversion, plusieurs professionnels peuvent vous aider :

- Votre **Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP)**.
- Les **conseillers de la Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)**.
- Le **médecin du travail** et son équipe pluridisciplinaire.
- Les **assistants sociaux de la CARSAT**.
- Les **conseillers CAP Emploi et France Travail** pour les démarches administratives.



Des dispositifs sur mesure pour votre reconversion

Pour assurer la réussite de votre transition professionnelle, plusieurs dispositifs sont à votre disposition :

- **Bilan fonctionnel des capacités préservées** avec le médecin du travail.
- **Bilan de compétences** pour mieux identifier vos points forts.
- **Transition Pro** pour financer une formation ou une reconversion.
- **Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE)**, CPF, VAE et d'autres outils adaptés à votre projet.
- **Dispositif démissionnaire** : démissionner tout en sécurisant votre parcours de reconversion.
- **Transitions Collectives (TransCo)** pour changer de métier dans un secteur en tension.
- **Inclu' Pro et Emploi Accompagné** pour les personnes en situation de handicap.



Un appui spécifique pour les travailleurs en situation de handicap



Le statut de **Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapé (BOETH)** vous permet d'être accompagné par un référent de CAP Emploi dans votre démarche de reconversion.

Les personnes pouvant être reconnues BOETH :

- Titulaires de la **Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**, délivrés par la MDPH.
- Bénéficiaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.
- Victimes d'un **accident du travail ou d'une maladie professionnelle** entraînant une **incapacité permanente d'au moins 10 %**.
- Les titulaires d'une **pension d'invalidité** prévoient au moins des deux niveaux leur capacité de travail.
- Bénéficiaires de **pensions militaires ou rentes d'invalidité** attribuées aux sapeurs-pompiers volontaires.

Votre parcours vers une nouvelle carrière :

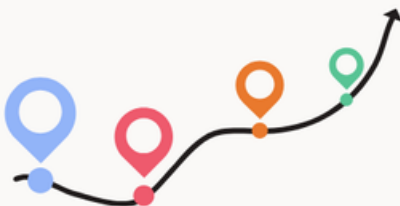
Les étapes clés



1. **Clarifiez vos envies** et vos capacités grâce à un bilan de compétences ou une évaluation avec le médecin du travail.
2. **Formez-vous** et utilisez les dispositifs tels que le CPF ou Transitions Pro pour financer une formation.
3. **Préparez votre plan d'action** en collaboration avec votre Conseiller en Évolution Professionnelle.

Facilitez votre transition grâce à une reconversion sécurisée

Si vous n'avez pas de problème de santé particulier mais souhaitez tout de même changer de métier, vous pouvez envisager un **dispositif démissionnaire** ou une **rupture conventionnelle** avec votre employeur, ce qui vous permettra de préparer sereinement votre nouvelle carrière.



Contactez-nous !

Votre service de prévention et de santé au travail est là pour vous guider dans chaque étape de votre reconversion.

☎ 05 63 21 44 00 ✉ cellule.maintien@smti82.fr

WWW.SMTI82.FR



80 Avenue Gambetta, 82000 Montauban